

**REGLEMENT ANNEXE U15**  
**Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre**  
**SAISON 2021 - 2022**



*Joueurs nés en 2007 ou 2008*

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 40 mn

**Article 1 : Organisation**

Le championnat U15 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U15 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U15 D1 pour la phase 1 et U15 Bi Départemental D1, D2 et D3 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de répartir les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

**Article 2a : Brassage « Départemental 1 » CHER**

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Janvier en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 du Cher classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U15 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ Ensuite les équipes du championnat D1 classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et celle du championnat D2 du Cher classée 1<sup>ère</sup> accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U15 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ L'équipe du championnat D1 du Cher classée 6<sup>ème</sup> et celles du championnat D2 du Cher classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront reversées en championnat U15 Bi Départemental D3 phase 2 avec 3 équipes du District de l'Indre (cf. tableau récapitulatif).

**Article 2b : Brassage « Départemental 1 » INDRE**

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 1 poule de 8 équipes
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 de l'Indre classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U15 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ Ensuite les équipes du championnat D1 de l'Indre classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U15 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ L'équipe du championnat D1 de l'Indre classée 7<sup>ème</sup> + les équipes classées 1<sup>ères</sup> poule « A » et 1<sup>ères</sup> poule « B » du championnat D2 de l'Indre seront reversées en championnat U15 Bi Départemental D3 phase 2 avec 3 équipes du District du Cher (cf. tableau récapitulatif).

### **Article 3a : Brassage « Départemental 2 » - CHER**

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 1 poule de 10 équipes avec 1 exempt
  - ➔ A l'issue de cette phase, l'équipe du championnat D2 du Cher classée 1<sup>ère</sup>, accèdera, si elle en a vocation, au championnat Bi Départemental U15 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ Les équipes du championnat D2 du Cher classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accèderont au championnat U15 Bi Départemental D3 phase 2 avec 3 équipes du District de l'Indre (cf. tableau récapitulatif).
  - ➔ Les équipes du championnat D2 du Cher classées de la 4<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> accèderont avec les équipes du championnat D3 du Cher classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> en championnat U15 D2 du Cher de la phase 2.
  - ➔ Les équipes du championnat D2 du Cher classées 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> seront reversées avec les équipes du championnat D3 du Cher classées de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place en championnat U15 D3 du Cher de la phase 2.

### **Article 3b : Brassage « Départemental 2 » - INDRE**

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 2 poules « A » et « B » de 8 équipes
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D2 de l'Indre classées 1<sup>ère</sup> de la poule « A » et 1<sup>ère</sup> de la poule « B » accèderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U15 D3 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ L'équipe du championnat D1 de l'Indre classée 8<sup>ème</sup> + les équipes du championnat D2 de l'Indre classées de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> place, poules « A » et « B » + le meilleur 5<sup>ème</sup> des poules « A » et « B » du championnat D2 de l'Indre seront reversés en championnat U15 D2 de l'Indre de la phase 2.

### **Article 4 : Brassage « Départemental 3 » - CHER**

Le championnat Brassage « Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 1 poule de 8 équipes
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D3 du Cher classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèderont, si elles en ont vocation, au championnat U15 D2 du Cher de la phase 2 (6 équipes).
  - ➔ Les équipes du championnat D3 du Cher classées de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place resteront en championnat U15 D3 de la phase 2 + « x » équipes qui s'engageraient.

### **Article 5 : Phase 2 - « Bi Départemental U15 D1 » - CHER & INDRE**

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des championnats D1 du cher et de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U15 D1 pour la saison 2021-2022.

### **Article 6 : Phase 2 - « Bi Départemental U15 D2 » - CHER & INDRE**

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> du championnat D1 du cher + le 1<sup>er</sup> du championnat D2 du cher ainsi que les équipes classées 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>ème</sup> du championnat D1 de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U15 D2 pour la saison 2021-2022.

### **Article 7 : Phase 2 - « Bi Départemental U15 D3 » - CHER & INDRE**

Le championnat « Bi Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée de l'équipe classée 6<sup>ème</sup> du championnat D1 du cher + les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du championnat D2 du cher ainsi que l'équipe classée 7<sup>ème</sup> du championnat D1 de l'Indre de la phase 1 + les 1ers poules « A » et « B » du championnat D2 de l'Indre). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U15 D3 pour la saison 2021-2022.

### **Article 8a : Phase 2 - « Départemental U15 D2 » - CHER**

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> du championnat D2 du Cher ainsi que les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> du championnat U15 D3 du Cher de la phase 1.

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Départemental U15 D2 pour la saison 2021-2022.

### **Article 8b : Phase 2 - « Départemental U15 D2 » - INDRE**

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 8 équipes (composée de l'équipe classée 8<sup>ème</sup> du championnat D1 de l'Indre ainsi que les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> du championnat U15 D2 de l'Indre + le meilleur 5<sup>ème</sup> des poules « A » et « B » du championnat U15 D2 de l'Indre (**voir règlement des jeunes District 36**))

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Départemental U15 D2 pour la saison 2021-2022.

### **Article 9a : Phase 2 - « Départemental U15 D3 » - CHER**

Le championnat « Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller.
  - ➔ 1 poule de 8 équipes (composée des équipes classées 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> du championnat D2 du Cher ainsi que les équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place du championnat U15 D3 du Cher de la phase 1.

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Départemental U15 D3 pour la saison 2021-2022.

### **Article 9b : Phase 2 - « Départemental U15 D3 » - INDRE**

Le championnat « Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller.
  - ➔ 1 poule de 8 équipes avec 1 exempt (composée du moins bon 5<sup>ème</sup> des poules « A » et « B » + des équipes classées de la 6<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des poules « A » et « B » du championnat U15 D2 de l'Indre. (cf. tableau récapitulatif))

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Départemental U15 D3 pour la saison 2021-2022.

### **Article 10 : Coupes Départementales**

Toutes les équipes U15 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

**Article 11 :**

- A l'issue de la saison 2021 / 2022, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2022 / 2023 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.
- Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.

**Article 12 :**

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.